

ARTICLE

LE CABINET AUGUST DEBOUZY MISE SUR LE CONTENTIEUX ET LES RISQUES INDUSTRIELS EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2014. ALEXANDRA COHEN-JONATHAN REJOINT LE CABINET EN QUALITÉ D'ASSOCIÉE

| 13/01/14 |

Après les cooptations de Carine Dupeyron et Benjamin van Gaver en décembre 2013, le cabinet poursuit le développement du département Contentieux Arbitrage & Pénal des affaires en accueillant Alexandra Cohen-Jonathan en tant qu'associée.

Une associée supplémentaire pour le département Contentieux Arbitrage & Pénal des affaires qui compte au total 6 associés et 16 collaborateurs, ce qui en fait l'une des équipes les plus importantes à Paris. Spécialiste du contentieux des assurances depuis 20 ans, Alexandra Cohen-Jonathan intervient notamment sur des problématiques de Risques Industriels et de Responsabilité Civile Professionnelle, y compris la Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux. Elle est également Arbitre au sein de la CAIP (Chambre Arbitrale Internationale de Paris). Cette expertise reconnue en droit des Assurances, notamment dans les secteurs de la santé, de la chimie et de l'agroalimentaire, va permettre au cabinet d'appréhender l'ensemble des risques en matière de contentieux des affaires, quels que soient l'environnement et l'écosystème de ses clients, qu'ils soient français ou étrangers.

Alexandra Cohen-Jonathan est notamment intervenue dans des dossiers tels que l'Erika, le Tsunami au Japon, l'effondrement du Terminal 2E de Roissy ainsi que la passerelle du Queen Mary 2. Elle est l'un des conseils habituels d'Allianz Global Corporate & Specialty.

Pour Alexandra Cohen-Jonathan, « *en rejoignant le département Contentieux, Arbitrage et Pénal des affaires d'August Debouzy j'ai voulu trouver pour mes clients des compétences ainsi qu'une approche pluridisciplinaires et complémentaires, et élargir mon domaine d'activité à des contentieux transnationaux, au profit de clients étrangers. Le management des risques est devenu une activité stratégique au sein des entreprises, et il a des répercussions sur le plan juridique et financier. Je suis heureuse de rejoindre un cabinet aussi visible et réputé en matière de contentieux des affaires, et d'y développer, en synergie avec tous ses départements, une expertise en matière de droit des Assurances et de Risques Industriels.* ».

À propos d'Alexandra Cohen-Jonathan :

Alexandra Cohen-Jonathan, 43 ans est diplômée d'un DEA de droit des affaires et droit fiscal de l'université de PARIS I (Panthéon-Sorbonne)

Elle est avocate au Barreau de Paris depuis 1994, date à laquelle elle a intégré le cabinet Hascoët Associés, dont elle est devenue associée en 2004, au sein duquel elle a passé l'ensemble de sa carrière avant de rejoindre l'équipe contentieux du cabinet August Debouzy.
